

No. 23225. INTERNATIONAL SUGAR AGREEMENT, 1984. CONCLUDED AT GENEVA ON 5 JULY 1984¹

N° 23225. ACCORD INTERNATIONAL DE 1984 SUR LE SUCRE. CONCLU À GENÈVE LE 5 JUILLET 1984¹

RATIFICATION and ACCESSION (a)

RATIFICATION et ADHÉSION (a)

Instruments deposited on:

Instruments déposés les :

26 March 1985 a)

26 mars 1985 a

THAILAND

THAÏLANDE

(With effect from 26 March 1985. The Agreement came into force provisionally on 21 January 1985 for Thailand which, by that date, had notified its intention to apply it, in accordance with article 37 (1).)

(Avec effet au 26 mars 1985. L'Accord est entré en vigueur à titre provisoire le 21 janvier 1985 pour la Thaïlande qui, à cette date, avait notifié son intention de l'appliquer, conformément au paragraphe 1 de l'article 37.)

Registered ex officio on 26 March 1985.

Enregistrée d'office le 26 mars 1985.

28 March 1985

28 mars 1985

ZIMBABWE

ZIMBABWE

(With effect from 28 March 1985. The Agreement came into force provisionally on 17 January 1985 for Zimbabwe which, by that date, had notified its intention to apply it, in accordance with article 37 (1).)

(Avec effet au 28 mars 1985. L'Accord est entré en vigueur à titre provisoire le 17 janvier 1985 pour le Zimbabwe qui, à cette date, avait notifié son intention de l'appliquer, conformément au paragraphe 1 de l'article 37.)

Registered ex officio on 28 March 1985.

Enregistrée d'office le 28 mars 1985.

¹ United Nations, *Treaty Series*, vol. 1388, No. I-23225, and annex A in volumes 1389 and 1390.

¹ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1388, n° I-23225, et annexe A des volumes 1389 et 1390.